



**À :** Tous les membres

**Date :** Le 28 mai 2019

**Objet :** Front commun ARRQ- AQTIS- UDA

---

Chers membres,

Le 24 mai dernier, l'ARRQ publiait un communiqué où elle dénonçait l'attitude de l'AQPM, alléguant qu'elle refuserait de poursuivre le dialogue avec le « front commun » sur la « cadence de travail ». Plusieurs d'entre vous nous ayant posé des questions sur ce communiqué qui a été repris hier par le CVTM.info, nous voulons simplement rectifier certains faits.

L'AQPM a participé à deux séances de discussion avec les représentants de l'ARRQ, de l'AQTIS et de l'UDA portant sur la cadence de travail et sur le harcèlement. Les représentants des associations d'artistes et d'artisans ont pu exposer leurs préoccupations et mettre de l'avant certaines « solutions » à ces problèmes, notamment la fixation d'un nombre maximal de pages tournées par jour (10 ou, pour les quotidiennes, 28), d'un nombre maximal d'heures travaillées par jour (14) et d'un délai minimal pour la réception de la version finale des textes (10 jours ouvrables). Les discussions furent franches et, sur certains enjeux, constructives.

À la suite de ces rencontres, l'AQPM a indiqué aux différentes associations qu'elle acceptait de négocier avec les trois associations d'artistes et d'artisans pour élaborer des dispositions sur le harcèlement qui seraient intégrées à toutes les ententes collectives. Une rencontre à cet effet doit d'ailleurs se tenir le 11 juin prochain.

Quant à la cadence de travail, les représentants de l'AQPM ont bien saisi les préoccupations des associations et des propositions ont été présentées à l'ARRQ et à l'AQTIS afin de répondre à certaines d'entre elles. Ainsi, sur la question de la durée de la journée de travail, l'AQPM a formulé une proposition pour limiter la durée quotidienne de l'enregistrement d'une émission télévisuelle à 14 heures. Concernant la question du scénario, l'AQPM a suggéré que les personnes (réalisateurs, techniciens et artisans) dont le rôle implique une analyse du scénario aient accès à celui-ci aussitôt que possible, étant entendu que l'accès au scénario final dit « filmé » ne pouvait être garanti dans le délai demandé puisque le producteur lui-même le reçoit parfois moins de 10 jours à l'avance. La seule proposition que l'AQPM n'a pas accueillie de façon positive est celle portant sur la fixation d'un nombre maximal de pages enregistrées par jour. En effet, l'AQPM considère que cette limite est à la fois artificielle et susceptible de scléroser l'évolution des pratiques de travail, sans compter qu'elle doit demeurer souple pour s'adapter aux conditions de tournage.

Des propositions, cohérentes avec celles présentées à l'ARRQ et l'AQTIS, seront déposées à l'UDA le 30 mai prochain. Par ailleurs, l'AQPM a invité l'UDA à lui partager ses préoccupations à l'égard de la cadence de travail dans le cadre de leurs négociations régulières à maintes reprises depuis décembre dernier.

En ce qui a trait au calendrier de négociation, l'AQPM commence un « blitz » de négociation avec l'AQTIS dans les prochains jours et un « blitz » est prévu avec l'ARRQ en septembre (notamment car le comité de négociation de l'ARRQ n'était pas disponible pour une négociation intensive avant cette date). Nous avons par ailleurs offert à l'UDA de négocier à un rythme soutenu tout l'été afin de conclure une entente tenant à la fois compte des réalités des producteurs et de celles des interprètes.

Puisque les associations d'artistes ont eu l'occasion d'exprimer tant les problématiques touchant la cadence de travail et le harcèlement que les solutions qu'elles préconisent, l'AQPM croit qu'il est préférable de continuer les discussions aux tables individuelles. L'AQPM croit cependant que pour le harcèlement, puisque les dispositions négociées devraient être identiques dans chacune des ententes collectives, une véritable table de négociation commune pourrait mener rapidement à un résultat satisfaisant pour toutes les parties.

N'hésitez pas à communiquer avec nous si vous avez des questions.

Cordialement,

L'équipe des relations de travail.

**Association québécoise de la production médiatique**

1470 rue Peel, Bureau 950, Tour A, Montréal (Québec) H3A 1T1  
514 397-8600

[aqpm.ca](http://aqpm.ca) | [Facebook](#) | [Twitter](#) | [LinkedIn](#)

